

Nombre de membres en exercice: 10	Séance du 30 août 2021
Présents : 8	L'an deux mille vingt-et-un et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée le 30 août 2021, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Chantal JEANSON LAMBERT, Jean François DE MUER, Olivier DOUILLET, Hervé GAND, Rachel BILLON, Sylvie NICOLLE, Sebastien LAURENT, Hubert PILLOY
Votants: 8	Représentés: Excuses: Kévin RAULET, Guy LARDENOIS Absents: Secrétaire de séance: Sylvie NICOLLE

Objet: vente parcelle ZB49 lieu-dit "Closure" - DE_2021_015

Considérant la délibération DE 2020-30 du 17 décembre 2020, le Conseil municipal a autorisé la Sté HIVORY SAS à conduire un ensemble d'études préalables à l'installation d'un pylône de radiotéléphonie mobile sur la parcelle ZB 40, au lieu-dit « Closure »,

Considérant la délibération DE 2021-01 du 25 janvier 2021, le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer avec la dite Sté HIVORY SAS, un contrat constituant « une promesse de vente » en ne cédant qu'une superficie de 160 m2 sur la parcelle ZB40 sur laquelle doit être implanté le pylône,

Considérant le procès verbal de bornage établi le 10 mai 2021 divisant la parcelle ZB40 en deux parcelles ZB 50 et ZB 49,

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la vente de la parcelle ZB 49 d'une surface de 1a60ca pour un montant forfaitaire de 3 000 €.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal, autorisent Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la vente de la parcelle de terre cadastrée section ZB 49, au lieu-dit « Closure » d'une contenance de 160 m2 à la Société HIVORY SAS, pour un montant forfaitaire de trois mille euros (3 000 €)

Objet: location logement communal T2 - DE_2021_016

Madame le Maire informe, les membres du Conseil municipal, d'un changement de locataire pour le logement communal T2 situé 2 rue du Joyé, 1^{er} étage, à compter du 1er octobre 2021 et demande de revoir les conditions de location

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal décident :

- De fixer le montant du loyer mensuel du logement T2 à 363 €. Ce loyer sera révisé le premier jour de chaque période annuelle, en l'indexant sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (IRL). Le premier indice de référence sera le dernier connu à la signature du bail,
- De fixer le montant des charges fixes mensuelles à 25 € (éclairage des communs, entretien de la chaudière...),
- De fixer le montant sur avance "consommation chauffage" à 20 € / mois, avec réajustement en cours d'année suivant les livraisons de granulés bois et le relevé du compteur thermique du logement,

- D'établir le bail pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des deux parties,
- De fixer le montant de la caution à une fois le coût du loyer à savoir 363 €,
- De demander, si besoin, à ce qu'une caution solidaire (une personne solidaire, cautionnaire de l'engagement), accompagne la demande du futur locataire afin de couvrir le cas échéant sa défaillance,
- De mandater Madame le Maire, pour signer le bail et toutes pièces s'y rattachant.

**Objet: convention de servitudes : pose "ligne électrique souterraine" raccordement
antenne relais - DE_2021_017**

Considérant la pose d'une antenne relais sur la parcelle ZB 49 par la Société HIVORY SAS

Considérant la nécessité de relier l'antenne relais au réseau d'électricité

Considérant la pose à demeure d'un câble Haute Tension et d'un câble Basse Tension souterrains sur 338 mètres par la Société ENEDIS le long du chemin rural cadastré ZE 35 "lieu-dit la FLACHE", ainsi que ses accessoires, et versement d'une indemnisation unique et forfaitaire de 20 €

Madame le Maire demande l'autorisation de signer un accord de servitude entre la commune et la Société ENEDIS

après délibération, le conseil

- accepte la pose d'une ligne souterraine à demeure sur le long du chemin rural section ZE 35 lieu dit "la Flache"
- accepte l'indemnisation forfaitaire de 20 €
- donne pouvoir au Maire pour signer une convention de servitude entre la Société ENEDIS et la commune et tout document s'y rapportant

Mme le Maire clos la séance
Séance du 30 août 2021

JEANSON LAMBERT Chantal Maire	GAND Hervé 1 ^{er} Adjoint	DOUILLET Olivier 2d Adjoint
NICOLLE Sylvie conseillère	DE MUER Jean François, Conseiller	PILLOY Hubert conseiller
BILLON Rachel conseillère excusée	LARDENOIS Guy Conseiller	RAULET Kévin conseiller excusé
LAURENT Sébastien conseiller		